

## Lancement de la certification complémentaire NF Bandes d'Éveil de Vigilance

Le lancement de la certification complémentaires NF Bandes d'Éveil de Vigilance en béton et la remise de leur certificat aux quatre premières usines titulaires a eu lieu le 21 novembre 2013 au Salon des Maires sur le stand de la filière béton «le Béton, atout de nos territoires», en présence de Xavier Gallin, président de l'Association Accès Pour Tous, fondateur et organisateur des Trophées de l'Accessibilité, Catherine Bachelier, présidente du Comité de Pilotage et Scientifique des Trophées de l'Accessibilité, déléguée ministérielle à l'accessibilité de 1999 à 2008, Marcel Jocrisse, chef du Service Accessibilité de l'Association Valentin Haüy, Céline Chicoineau et son chien guide représentants l'association Mira Europe et Philippe Rabut,directeur général adjoint d'AFNOR Certification.



Pouvoir se déplacer facilement et en toute sécurité en ville est une attente de tous. Depuis 2005, la législation, la réglementation et la normalisation ont fortement évolué pour permettre la

mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics. Les solutions constructives industrielles en béton s'inscrivent dans la thématique de l'accessibilité pour tous, avec des solutions pour la mobilité et les déplacements dans les bâtiments et dans les espaces publics.

### **L'Industrie du Béton et le CÉRIB**

, participent à l'élaboration des textes normatifs relatifs à la voirie et à l'accessibilité au sein des commissions françaises (BEV, bandes de guidage, revêtement de sols, mise en œuvre, glissance...). Les bandes d'éveil de vigilance ou dalles podotactiles sont des produits spécifiquement conçus pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, elles sont pour tous, un excellent moyen pour adapter l'environnement nous avertir.

Leur certification complémentaire NF est désormais le meilleur signe de qualité pour les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les citoyens. Elle offre aux prescripteurs et aux entrepreneurs toutes les garanties apportées par la marque NF pour réaliser des ouvrages de voirie de qualité, conformes aux règles en vigueur. Elle permet aux collectivités d'exprimer leurs attentes et de viser une optimisation des dépenses publiques . Le donneur d'ordre est assuré du respect des exigences de la norme dédiée (NF P 98351), de la qualité des produits. Il n'a pas de contrôle de réception à réaliser sur chantier. Il peut s'adresser à l'organisme certificateur, le CERIB.

Le cadre réglementaire concernant l'accessibilité de la voirie et des aménagements publics (décrets n° 20061657, n° 20061658 du 21 décembre 2006 et de l'arrêté du 15 janvier 2007) impose l'utilisation de Bandes d'Éveil de Vigilance conformes à la norme NF P 98351 dans deux situations :

- pour les implantations au droit des traversées pour piétons ;
- pour les emplacements de transport guidé surélevé à plus de 26 centimètres de hauteur.

L'implantation des bandes d'éveil (ou dalles podotactiles) de vigilance reste d'application volontaire dans les autres cas, par exemple enhaut d'une volée d'escalier.

La certification de la caractéristique Éveil de Vigilance s'applique aux dalles certifiées selon le référentiel de certification NF 187 Dalles de voirie et toiture en béton.

**La marque NF Éveil de Vigilance en béton vient d'admettre ses quatre premières usines titulaires :**

- C.R.P., Usine de Malemort sur Corrèze, 19.
- NOVADAL, Groupe ALKERN, Usine de Belleville sur Vie, 85.
- PROPRESO, Usine de Médis, 17.
- STRADAL, Usine de Kilstett, 67.

**Caractéristiques certifiées -  
DALLES DE VOIRIE & TOITURE EN BÉTON**

**Interview de [Gilles BERNARDEAU, Directeur Général adjoint du Centre d'études et de Recherches de l'Industrie du Béton, CERIB, & Co](#)**

-